

TÊTE DE RIVIERE REGIONALE REDON – DIMANCHE 24 octobre 2021 Avant Programme

ENGAGEMENTS

Les clubs font leurs engagements pour les épreuves Contre la Montre (Tête de Rivière régionale) sur le serveur intranet de la Fédération (serveur fédéral via compte club)

- Ouverture des engagements : lundi 4 octobre 2021 à 8h00
- Clôture des engagements : mercredi 20 octobre 2021 à 20h00

Envoi aux clubs concernés du programme définitif le vendredi 22 octobre à partir de 12h00.

EPREUVES TÊTE DE RIVIERE

Voir tableau en page 2

DROITS D'ENGAGEMENTS ET CAUTION NUMEROS

- 3 euros par siège pour les équipages J10 à J18,
- 5 euros pour les équipages Seniors, Masters, Loisirs,

Règlement par chèque libellé à l'ordre d'AVIRON PAYS DE REDON

Un chèque de caution (5 euros par numéro) sera réclamé au début de la réunion des délégués. Chaque numéro perdu ou non rendu pour quelques raisons que ce soit sera facturé 5 euros.

PARCOURS

♣ Le parcours chronométré s'effectuera sur le bassin de la Vilaine, à Redon, contre le sens du courant (parcours en annexe) sur la distance de 3000m pour les J12 à J14 et de 4000m pour toutes les autres catégories. L'organisation se réserve le droit de modifier ces distances si les conditions météorologiques ne sont pas équitables.

♣ La ligne de départ et la ligne d'arrivée seront matérialisées par des bouées. La montée au départ se fera en longeant la rive droite, à l'opposé de la Base Nautique. Le champ de course sera situé rive gauche (coté club).

HORAIRES

- ♣ Les embarquements se font en 3 vagues : J14) avant 9h30, féminines avant 10h30, masculins avant 11h30
- ♣ Les équipages devront être sous les ordres du starter 5 minutes avant le départ.
- ♣ Les départs seront lancés et donnés toutes les 1 minute à partir de 10h (vague 1), 11h (vague 2), 12h (vague 3)

LICENCES

♣ Chaque rameur devra être en possession de sa licence 2022 avec certificat médical à jour et pouvoir présenter une pièce d'identité officielle.

♣ Changements et forfaits après la clôture des engagements devront être envoyés par mail à l'adresse antoine.marais@ffaviron.fr avant le jeudi 21 octobre à 18h00 heure. Passé cet horaire, les forfaits sont dûs.

REUNION DES DELEGUES

♣ La réunion des délégués aura lieu à 8h45 précises dans les locaux de l'Aviron Pays de Redon

SECURITE, CHRONOMETRAGE, RESTAURATION

- ♣ La sécurité de 1er secours sera assurée par la S.N.S.M.
- ♣ Le chronométrage sera assuré par des membres de l'ETR Bretagne et le contrôle fait par les arbitres.
- ♣ Un service buvette proposant boissons chaudes et fraîches sera mis en place à partir de 9h00.

La Présidente de l'Aviron Pays de Redon
Jean-Yves JAUQUEN

Le Président de la Ligue Bretagne Aviron
Luc BODENNEC



Association Loi de 1901 - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - Affiliée à la Fédération Française d'Aviron

Ligue Régionale Aviron Bretagne

DRJS Bretagne, N° d'agrément 04 35 5 154 du 02/09/2004

SIRET 450 885 801 00024 code APE 9212Z

Site : facebook.aviron.bretagne

site internet : <https://www.bretagneaviron.fr>

Adresse siège social :

Ligue Bretagne Aviron 13 B Avenue de Cucillé, 35000 Rennes LR03@ffaviron.fr

Adresse correspondance :

Luc BODENNEC président Ligue Bretagne Aviron

13 rue Locqueltas 56260 LARMOR-PLAGE Tél. : 06.32.43.36.36. luc.bodenec@ffaviron.fr

Distance Heure 1er départ Genre/catégorie	Numéro de course vague 1 embarque à 9h30	Epreuve (abréviation)	Epreuve MIXTE DE CLUBS AUTORISEES
3000m	Course n° 1	J14H4Yx+ (J12,13,14)	Yolette de couple avec barreur Jeune J14 Homme
10h00	Course n° 2	J14M4Yx+ (J12,13,14)	Yolette de couple avec barreur Jeune J14 Mixte
JEUNES	Course n° 3	J14F4Yx+ (J12,13,14)	Yolette de couple avec barreur Jeune J14 Femme
Distance Heure 1er départ Genre/catégorie	Numéro de course vague 2 embarque à 10h30	Epreuve (abréviation)	Epreuve
4000m	Course n° 4	SF2x	Deux de couple Seniore Femme
11h00	Course n° 5	J18F2x (J15,16,17,18)	Deux de couple Juniore Femme
FEMININ	Course n° 6	SF4x	Quatre de couple Seniore Femme
JUNIOR	Course n° 7	J18F4x (J15,16,17,18)	Quatre de couple Juniore Femme
SENIOR	Course n° 8	SF4Yx	Quatre Yolette de couple Sénior Femme (Loisir)
Distance Heure 1er départ Genre/catégorie	Numéro de course vague 3 embarque à 11h30	Epreuve (abréviation)	Epreuve
4000m	Course n° 9	SH2x	Deux de couple Senior Homme
12h00	Course n° 10	J18H2x (J15,16,17,18)	Deux de couple Junior Homme
MASCULIN	Course n° 11	SH4x	Quatre de couple Senior Homme
JUNIOR	Course n° 12	J18H4x	Quatre de couple Junior Homme
SENIOR	Course n° 13	SH4Yx	Quatre Yolette de couple Sénior Homme (Loisir)



Association Loi de 1901 - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - Affiliée à la Fédération Française d'Aviron

Ligue Régionale Aviron Bretagne

DRJS Bretagne, N° d'agrément 04 35 5 154 du 02/09/2004

SIRET 450 885 801 00024 code APE 9212Z

Site : facebook.aviron.bretagne

site internet : <https://www.bretagneaviron.fr>

Adresse siège social :

Ligue Bretagne Aviron 13 B Avenue de Cucillé, 35000 Rennes LR03@ffaviron.fr

Adresse correspondance :

Luc BODENNEC président Ligue Bretagne Aviron

13 rue locqueltas 56260 LARMOR-PLAGE Tél. : 06.32.43.36.36. luc.bodenec@ffaviron.fr